Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260924-DCM_2026_47-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Plouégat-Guerrand sous la présidence de Monsieur Hervé Loussaut, Maire, suivant convocation faite le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Membres présents : Monsieur Hervé LOUSSAUT, Monsieur Clément PEPE, Madame Elodie CORBEL, Madame Yolande CHATEIGNER, Monsieur Erwan LUCAS, Monsieur Thorsten BARTH, Madame Magaly STEPHAN, Madame Marine JOLY, Monsieur Alexandre JOLY, Madame Typhaine JONCOUR, Monsieur Philippe TRELLU, Madame Katell SCORNET,

Absents excusés : Monsieur Ludovic BOUGET qui a donné procuration à Monsieur Clément PEPE, Madame Cléa PLUSQUELLEC qui a donné procuration à Madame Marine JOLY, Madame Felicia KENNEDY THYEBAUT,

Secrétaire de séance : Monsieur Clément PEPE,

Délibération n°2026/47

AFFAIRES SCOLAIRES : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX – EVOLUTIONS INFERIEURES A 10%

Rapporteur : Elodie Corbel

Depuis la rentrée scolaire 2026-2027, les horaires de garderie municipale ont été élargis pour mieux répondre aux besoins des familles et maintenir nos effectifs scolaires :

- la garderie du matin démarre à 7h (au lieu de 7h30)
- la garderie du soir ferme à 19h00 (au lieu de 18h45)

Cette nouvelle organisation a pour effet de modifier le temps de travail des agents concernés,

Il est proposé :

- La modification du temps de travail du poste d'agent d'accompagnement de l'enfance ouvert au grade d'adjoint technique territorial à celui d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet à raison de 28,58/35e et de le porter à 29,95/35e
- La modification du temps de travail du poste d'agent d'accompagnement de l'enfance ouvert au grade d'adjoint technique territorial à celui d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet à raison de 27/35e et de le porter à 27,71/35e

Il est précisé que ces modifications n'excèdent pas 10 % des temps de travail initiaux et n'ont pas d'incidence sur l'affiliation à la CNRACL des fonctionnaires concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la modification des temps de travail proposés ci-dessus,

POUR : 14 voix – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260924-DCM_2026_47-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Clément Pepe,

Le maire,
Hervé Loussaut,